



Ma fille à cassé un bien chez mes beaux-parents

Par **JungleEye**, le **30/03/2010** à **17:35**

Bonjour,

Ma fille a cassé une corbeille en porcelaine 18ème chez mes beaux-parents.

Mon assurance me demande si ma fille était accompagnée de ma femme chez mes beaux-parents (sous la responsabilité de ma femme) ou si mes beaux-parents en avaient la seule responsabilité.

Afin de déterminer si c'est mon assurance qui doit prendre en charge ou bien celle de mes beaux-parents.

A ce jour je n'ai toujours pas donné de réponse, mais j'ai l'impression d'être pris au piège car on m'a fait comprendre qu'en famille il était très difficile de se faire rembourser un bien.

Mes beaux parents ont contacté un expert afin d'évaluer le bien cassé et m'on affirmé qu'ils avait une franchise conséquente de la part de leur assurance, pour ma part, je n'aurait pas de franchise.

Quelles sont les conséquences si j'informe que ma femme était présente, ou en revanche qu'elle ne l'était pas, sachant que je ne souhaite pas faire de fausse déclaration, mais je souhaite que mes beaux-parents soient indemnisés d'un bien qui leur était chère?

Merci pour votre réponse, cordialement.